



ORDRE DU JOUR

**CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 AVRIL 2025
A 17H30**

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2025.

**NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE EXAMINEES PAR LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE
DU TERRITOIRE DU MERCREDI 2 AVRIL 2025 :**

1. Autorisant le Maire à signer avec la Ville de Nouméa et avec la société Calédonienne des Eaux, la convention d'achat d'eau en gros et ses avenants éventuels ;
2. Autorisant le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché public de travaux relatif à l'entretien courant des voies urbaines, routes municipales, chemins ruraux et servitudes non revêtus appartenant au domaine de la commune de Dumbéa – Années 2026 et 2027, ainsi que leurs avenants éventuels ;
3. Autorisant le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le(s) marché(s) public(s) relatif(s) aux travaux de reconstruction de l'école Jack Mainguet, ainsi que leurs avenants éventuels
4. Autorisant le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec [REDACTED] propriétaire du lot 16 concerné par les travaux de création d'une unité de traitement de l'eau au réservoir Koé ;
5. Autorisant le Maire à acquérir à titre gracieux le lot 22 du lotissement les palmiers III ;
6. Autorisant le Maire à déclasser du domaine public communal le lot n° 628, lotissement Jacarandas II, section Koutio et d'en autoriser la cession ;
7. Autorisant le Maire à déclasser du domaine public communal les lots n° 636 et n° 637, lotissement Jacarandas II, section Koutio et d'en autoriser la cession ;
8. Autorisant le Maire à déclasser du domaine public communal le lot n°101, lotissement La Butte de Koutio, section Koutio et d'en autoriser la cession ;
9. Autorisant le Maire à procéder à la cession à titre onéreux d'une parcelle d'environ 2 ares issue de la parcelle n°285, section Nakutakoin, et à abroger la délibération n°2013/452 du 14 novembre 2013 ;
10. Autorisant le Maire à déclasser du domaine public communal une partie du lot n°92, section l'Ermitage, d'en autoriser la cession et à abroger la délibération n°2023/189 du 31 août 2023.

**NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE EXAMINEES PAR LA COMMISSION COHESION SOCIALE, ACTION
EDUCATIVE ET CITOYENNETE LE MERCREDI 2 AVRIL 2025 :**

11. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves (APE) des établissements scolaires publics de la Ville de Dumbéa – année 2025 ;
12. Attribution de subventions aux écoles publiques de la Ville de Dumbéa - Exercice 2025 ;
13. Autorisation donnée au Maire à signer la convention de partenariat avec la société PACIFIC FAIR pour l'organisation des marchés municipaux pour l'année 2025.